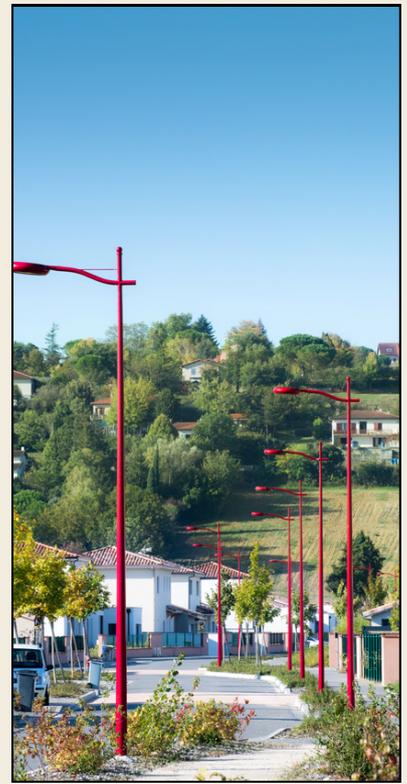


PTZ ET MAISON INDIVIDUELLE



PROFITEZ DU SURSIS OBTENU POUR QUELQUES SEMAINES !

En ce début d'année, et à l'heure où vous finalisez vos grilles commerciales pour le 1er trimestre 2024, nous souhaitons vous rappeler un élément important de la loi de finance pour 2024 que nous vous indiquions lors de notre précédente note :

Si la fin du PTZ pour la maison individuelle a bien été imposée par la voie du 49.3 fin décembre, la loi de finance précise néanmoins que cette exclusion n'entrera en vigueur qu'à une date ultérieure qui doit être fixée par décret et au plus tard au 1er avril 2024.

La maison individuelle reste donc encore éligible au PTZ pour quelques semaines.
